

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 4 JUILLET 1877.

Crédits supplémentaires et spéciaux au Département de l'Intérieur (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. DE LEHAYE.

MESSIEURS,

La commission chargée d'examiner le projet de loi ayant pour objet l'allocation de crédits supplémentaires, montant à 84,000 francs, à rattacher au Budget de l'exercice 1876, a trouvé la demande justifiée.

Elle adopte ces crédits à l'unanimité de ses membres.

Au n° 2 de l'article 1^{er}, un membre appelle l'attention du Gouvernement sur la sévérité du règlement sur le service vétérinaire, laquelle entraîne souvent, par les lenteurs qui en résultent, la perte d'animaux malades, tandis que l'application immédiate de remèdes inoffensifs produisent de bons résultats.

Un membre pense que certains vétérinaires multiplient parfois sans nécessité leurs voyages. Il appelle l'attention du Gouvernement sur ce point.

Quant à l'article 2 relatif aux crédits spéciaux montant à 1,132,685 francs, la commission, à l'unanimité de ses membres, adopte les n°s 1, 2, 3, 4 et 6.

Le n° 5 est admis par 5 voix contre une. Toutefois, la commission croit devoir, à l'occasion de ce n° 5, exprimer le regret que le Gouvernement n'ait point partagé l'opinion émise dans le rapport de la section centrale sur le Budget de 1877.

Elle renouvelle le vœu qu'à partir de 1880, époque qu'elle a fixée pour son Exposition internationale et rétrospective, les Expositions triennales qui

(1) Projet de loi, n° 179.

(2) La commission était composée de MM. THIBAUT, *président*, DESCAMPS, EUGÈNE DE KERCHOVE, VANDER DONCKT, DE LAET, NOTHOMB et DE LEHAYE.

auront lieu à Bruxelles, soient soumises aux mêmes conditions et jouissent des mêmes avantages que les Expositions d'Anvers, de Gand et de Liège.

La commission a dû en outre s'occuper de la demande d'un nouveau crédit montant à 58,000 francs, qui est sollicité par le Gouvernement pour couvrir les frais des premiers travaux d'une nouvelle carte géologique, à grande échelle.

En présence des divergences d'opinions qui se sont produites au sujet de l'organisation du travail de la carte, la commission, à l'unanimité de ses membres, entend ne point préjuger dès aujourd'hui l'ensemble des projets qui s'y rattachent; mais afin d'éclairer la Chambre sur la véritable situation de la question, elle engage le Gouvernement à publier les procès-verbaux de la commission d'études qui avait été nommée par le Ministère de l'Intérieur et le règlement qui a résumé ces procès-verbaux.

Toutefois, désireuse de mettre le pays et l'étranger à même de juger des progrès scientifiques opérés en Belgique depuis quelques années, la commission propose de réduire à 25,000 francs le crédit demandé par le Gouvernement, ce qui lui permettra de faire dresser un spécimen du grand travail projeté.

Le Rapporteur,

DE LEHAYE.

Le Président,

THIBAUT.
